

SÉNAT DU CANADA

BILL A.

Loi corrigeant une erreur d'écriture dans le chapitre 166 des statuts de 1924, intitulé: «Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood.»

Préambule. SA Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Rectification
du nom du
pétitionnaire.

1. Est modifié le chapitre cent soixante-six des statuts de 1924 par la substitution du mot «John» au mot «James» dans le titre, dans le préambule et dans les articles un et deux. 5

Date de
l'entrée en
vigueur.

2. La présente loi est censée être entrée en vigueur le dix-neuvième jour de juillet mil neuf cent vingt-quatre.